

Les TAR sont alimentées en eau de ville mitigée traitée avec les produits suivants :

- NALCO 3DT 465 : réactif multifonction, inhibiteur de tartre et de corrosion, dispersant
- NALCO ST 40 : biocide oxydant, ne dégrade pas les matières actives des traitements de protection.

En complément, l'eau de circulation de chaque tour fait l'objet d'un traitement choc, deux fois par semaine, par un biocide non oxydant :

- NALCO 77352 : bactéricide de synthèse spécifique des circuits de refroidissement, adapté à la lutte contre la *Legionella*, pas d'influence sur le tenue des métaux,
ne dégrade pas les matières actives des traitements de protection.

La mise en place de ces traitements s'est faite selon les préconisations du fournisseur :

TRAITEMENT REALISE	PRODUIT UTILISE / CONCENTRATION	DOCUMENT ASSOCIE A CES OPERATIONS
Traitement en continu de l'eau d'appoint	Nalco 3DT 465 : Bilan matière : dosage visé de 27 g/m ³ Nalco ST40 : Bilan matière : dosage visé de 26-53 g/m ³	Fiches techniques des produits FDS Fiche de suivi dans le carnet sanitaire
Dosage choc sur l'eau de circuit de chaque TAR	Traitement choc 2 fois / semaine Nalco 77352 : Injection pendant 30 min la nuit + blocage de la éconcentration de 22h00 à 04h00 Dosage visé 1,5 L minimum par injection / TAR pour les TAR 1 et 2 Dosage visé 0,5 L minimum par injection pour la TAR 3	Fiche technique du produit FDS Fiche de suivi dans le carnet sanitaire

Produits de dégradation des biocides :

NALCO	Substances actives	liste des produits de dégradation	concentration maximale en mg/litre pour 100 g/m ³	Action recommandée	Commentaire
<u>77352</u>	Méthyl et chlorométhyl isothiazolone	Chlorure, Soufre CO ₂ , NH ₃ acide N méthyl malonanique acide malonanique acide malonique N méthyl acétamide acide N méthyl Oxamique acide N méthyl Carbamique Méthylamine (Chlorhydrate)	0,3 0,4 2,22 0,21 1,5 1,3 1,3 0,9 1,3 0,9 0,4	Mentionner les produits de dégradation Pas d'analyse recommandée, Si cependant une analyse doit être faite : mesurer les isothiazolones (substance active) et la méthylamine (produit final de dégradation)	Aucun n'est cité dans l'annexe IV ; il n'y a pas de valeur limite de rejet pour les produits de dégradation. La concentration est liée à la cinétique de dégradation et au temps de séjour de l'installation. Une concentration instantanée a peu de signification; les concentrations maximales potentielles peuvent être calculées simplement.
<u>ST40</u>	Acide hypobromeux et ion hypobromite	bromures	3 g pour 100 g de ST40	Mentionner les chlorures et les bromures. Ils font l'objet d'une surveillance (art 38), aucune VLE n'est fixée. Sous-produits de désinfection : font l'objet d'une surveillance (art 38) et d'une VLE (art 60 et annexe 4) AOX : 1 mg/L THM : 1 mg/L	Des chlorures sont présents dans le ST40 Les bromoforme et acide bromacétique sont mesurés dans les THM et AOX